



Reprendre une affaire du debut pr baisser les dommages et interet

Par **Smogam**, le **16/06/2011** à **22:56**

Bonjour,

je voudrai savoir si il est possible de reprendre une affaire du depart, dont on pense qu'elle n a pas ete bien traitee. L audience des dommages et interets a eu lieu et on nous demande 7000 euro. On a fait appel car on peut pas payer etant au chomage et gagnant a peine 1000 euro et on juge la somme trop elevee car des element ne concordent pas. La personne qui les demandent s est fait poser un appareil coutant 800 euro mais il n a payer que 250euro apres remboursement mutuelle et securite sociale. Comment faire pour changer d avocat et a-t-on des chances de reussir? Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **16/06/2011** à **23:45**

Vu que vous ne donnez aucun détail, on ne peut pas, ne serait-ce que se faire une idée

Par **chaber**, le **17/06/2011** à **06:31**

bonjour,[citation] La personne qui les demandent s est fait poser un appareil coutant 800 euro mais il n a payer que 250euro apres remboursement mutuelle et securite sociale[/citation]
Sur le seul point réel que vous citez, le jugement est correct en ce sens qu'il reprend la totalité du préjudice 800€

Les organismes sociaux sont des créanciers privilégiés qui devront être remboursés
Leurs prestations seront prélevées sur cette somme, qui est considérée comme avance.

Il ne reviendra en fait que 250€ réellement restés à charge

Par **Smogam**, le **17/06/2011** à **07:33**

Merci de votre réponse, en effet il a dû rembourser que 250 euro et pourtant il demande 7000euro de dommage et intérêt (ça fait beaucoup non!), de plus sa sécurité sociale nous a réclamé 300 euro pour frais de dossier et de gestion (c'est normal car c'est la loi), on a donc payé cette somme, la sécurité sociale nous a dit que le dossier était clos pour eux et qu'on leur devait plus rien. Mais dans la demande des 7000 euro l'avocat adverse les réclame à nouveau ça sera injuste de payer 2 fois. Comment protester

Par **chaber**, le **17/06/2011** à **08:10**

dans votre 1er message, vous précisez que vous avez fait appel? Est-ce bien le cas

Par **Smogam**, le **17/06/2011** à **08:24**

Oui nous avons fait appel car comme je le disais la somme est trop élevée. La personne qui fait la demande, a été voir un expert à sa charge pour montrer ses dents (après la pose de son appareil et un an après le début de l'affaire), le problème est qu'aucun des avocats étaient avec lui (ni le sien ni le notre). Donc c'était très facile pour lui de se plaindre et d'en rajouter un peu, c'est suite à cet entretien que la somme des 7000 euro a été demandée par l'avocat adverse. Notre avocat nous a dit d'accepter le paiement de ces 7000 euro, je lui ai dit que je ne pouvais pas car on est loin de posséder cette somme. Il m'a répondu que je pouvais de petites mensualités. Est-ce normal de la part d'un avocat? A-t-on eu raison de faire appel pour continuer à se battre et tenter de faire baisser? Pourquoi notre avocat veut nous abandonner alors qu'on a toujours payé ses honoraires, depuis qu'on lui a annoncé qu'on était au chômage il y a 6 mois il n'a plus rien fait d'extraordinaire pour notre défense pourtant il y a aucune crainte à avoir on paiera toujours. Y a-t-il quelqu'un qui puisse me répondre. Merci.
Amicalement.